

La formation professionnelle des femmes



Introduction

Au cours des dernières années, la proportion de jeunes femmes qui ont fait un apprentissage ou des études complémentaires après l'école obligatoire a beaucoup augmenté. Les femmes qui ont fait une formation postobligatoire sont passées de 83% en 1980 à 98% en 1999 (hommes: 99%). Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à opter pour des apprentissages d'un ou deux ans qui ne donnent pas d'accès direct à une formation professionnelle supérieure. Les hommes en revanche choisissent souvent une profession qui demande un apprentissage de quatre ans. Dans les écoles complémentaires (écoles menant à la maturité, écoles normales), les femmes constituent une bonne moitié de la population étudiante.

Malgré l'accroissement de la participation des femmes à la formation professionnelle, le choix d'un métier reste très marqué par la traditionnelle division entre « métiers de femmes » et « métiers d'hommes ». Aujourd'hui comme hier, les hommes privilégient les formations techniques et industrielles alors que presque 90% des femmes choisissent des métiers dans le secteur des services. Elles se retrouvent surtout dans les métiers de soins, de l'éducation et du social, qui offrent en général de moins bonnes possibilités de carrière. Certes, on a pu constater ces dernières années une percée des femmes dans certaines professions dites masculines : boulangères, peintres, dessinatrices, jardinières ou encore polygraphes font maintenant presque partie du paysage. Mais les hommes qui choisissent des métiers dits féminins restent des cas isolés.

Il n'y a aujourd'hui presque plus de métier qui ne puisse être appris par les deux sexes. Comme hier, cependant, les modèles de rôles sexuels et de carrières influencent encore les jeunes femmes et les jeunes gens, et cela à un moment important de leur vie, quand ils doivent décider d'entrer dans le monde du travail ou de poursuivre une formation. Les jeunes filles se décident aujourd'hui plus nettement pour une activité professionnelle que les femmes de la génération de leurs grand-mères, mais elles ont tendance à opter pour une intégration la plus rapide possible sur le marché du travail plutôt



que pour une profession avec de bonnes perspectives de carrière et de formation continue. En plus, étant donné la division du travail entre les sexes qui prédomine encore, les jeunes femmes sont vite confrontées au dilemme « profession ou famille ». C'est la raison pour laquelle nombreuses sont celles qui se décident pour une profession qui prépare au rôle de mère ou qui apparaît compatible avec celui-ci. Il y a aussi des obstacles « extérieurs » qui rendent difficile le choix de sortir des sentiers battus et le développement de perspectives professionnelles ultérieures : dans les entreprises, les formateurs et les chefs sont en général des hommes ; les femmes se trouvent dans des positions subordonnées et occupent des emplois précaires à temps partiel. Les jeunes filles et les jeunes femmes manquent ainsi de modèles féminins qui pourraient les motiver en faveur d'un métier plus exigeant.

Les mesures visant l'égalité des sexes dans le choix de la profession doivent donc tabler sur plusieurs plans. Elles doivent d'une part sensibiliser les jeunes femmes à la valeur d'une bonne formation professionnelle de base et continue et les soutenir dans leur recherche d'un métier. D'autre part, ces mesures doivent abolir les barrières culturelles et structurelles qui existent encore dans la formation et le monde du travail afin de faciliter pour les femmes comme pour les hommes la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle lors de la planification de la carrière et de la formation continue.



Chronologie

Les idées sur l'éducation telles que les a formulées Johann Heinrich Pestalozzi dans son roman éducatif « Lienhard et Gertrud » (paru entre 1781 et 1785) imprègnent fortement la position de la société bourgeoise du XIX^e siècle sur la formation professionnelle des jeunes filles. Etant donné leurs tâches futures, les jeunes gens doivent être éduqués dans les domaines de l'économie et de l'espace public ou politique, et les jeunes filles doivent être formées à leur profession « naturelle » de mère et de ménagère. Pestalozzi considérant les valeurs de la maternité et du sens commun comme des facteurs de stabilisation de la société, les femmes de son époque, surtout les femmes éduquées, se sentirent interpellées. Le programme éducatif du pédagogue ne se fonde pas seulement sur la différence des sexes mais aussi sur un domaine de compétences spécifiquement féminin. Ce n'est donc pas un hasard si la profession enseignante est l'une des premières formations professionnelles ouvertes aux femmes : l'éducation et la formation des filles sont facilement compatibles avec les exigences du rôle féminin. D'ailleurs, cette possibilité de formation est surtout ouverte aux jeunes femmes de la bourgeoisie cultivée ou de la classe moyenne aisée. Un autre domaine de formation ouvert aux femmes est celui des soins aux malades : la première professionnalisation du métier d'infirmière, liée aux milieux religieux, commence dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Parallèlement aux congrégations religieuses des régions catholiques qui ont leurs « sœurs de charité », les cantons réformés fondent des maisons de diaconesses qui forment des femmes dans les soins aux malades, leur donnent du travail et s'occupent de leur entretien. Après une violente controverse sur le fait de savoir qui, des hommes ou des femmes, étaient les plus aptes à la profession infirmière, l'image de l'infirmière s'impose en quelques décennies. Pour la grande majorité des jeunes femmes de la petite bourgeoisie qui ne trouvent plus d'occupation sous le toit parental, la situation en matière de formation est difficile. Il manque des voies de formation institutionnalisées, des écoles publiques et des apprentissages professionnels réglementés.

- 1837** La première institution de formation des institutrices, l'Ecole normale pour régentes, est fondée à Lausanne. Une école normale pour instituteurs de sexe masculin existe déjà depuis 1833.
- 1838** La première école normale publique pour les institutrices est fondée dans le canton de Berne dans le presbytère de Niederbipp. La formation, qui ne dure que deux ans, est d'un niveau inférieur à celui des hommes. Grâce à un soutien de l'Etat, l'école normale est aussi ouverte aux femmes d'origine sociale modeste. Une fois formées, les institutrices travaillent comme enseignantes à bon marché dans les villages. Trois ans plus tard sont créées des classes de formation continue pour les institutrices dans l'école de jeunes filles de la ville de Berne.



- 1842** Inspirée du modèle allemand, la première maison de diaconesses est fondée à Echallens (VD). D'autres sont encore fondées à Berne (1845), Riehen (BS, 1852) et Zurich-Neumünster (1858).
- 1844** Le capucin Theodosius Florentini fonde à Menzingen une congrégation pour former des sœurs qui enseigneront au niveau primaire.
- 1846** Josephine (Zehnder-)Stadlin (1806-1875), élève de Pestalozzi et pionnière de l'éducation des filles par un personnel féminin, fonde en 1846 l'Association suisse des institutrices et ouvre une année plus tard à Zurich une école normale privée pour femmes qui n'existera que trois ans, faute d'élèves.
- 1848** Ouverture de l'Ecole normale des institutrices à Sion.
- 1857** L'école cantonale d'Argovie admet les jeunes filles dans sa section commerciale.
- Elisabeth Weissenbach (1833-1884), pionnière des écoles d'ouvrage pour jeunes filles, ouvre un premier cours de formation pour institutrices d'écoles d'ouvrage. Son livre de méthode sur les écoles d'ouvrage, écrit sur mandat du canton d'Argovie pour l'exposition universelle de 1873, sera diffusé dans toute l'Europe.
- 1861** La première école normale catholique est fondée à Ingenbohl (SZ).

Les initiatives prises en faveur de l'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes femmes remontent aux années 1860 et proviennent des milieux réformateurs. Elles ne sont pas sans rapport avec les difficultés économiques croissantes de la bourgeoisie, qui n'arrive plus à fournir à ses filles un entretien conforme à leur rang et trouvent aussi un écho dans le mouvement féministe dont les efforts d'émancipation vont dans le même sens. On voit ainsi apparaître, dans le dernier tiers du XIX^e siècle, une poussée de la formation (professionnelle) des femmes. L'objectif est de former également les jeunes filles des couches sociales inférieures à la profession de ménagère ou à une activité typiquement féminine pour celles qui ne rempliraient pas leur « destination » et ne se marieraient pas. C'est ainsi que sont fondées des écoles ménagères et de service domestique ici et là dès le milieu du XIX^e siècle (par exemple, Baden 1849) puis de façon plus systématique dès les années 1870. Elles servent également au recrutement de domestiques pour les femmes de la bourgeoisie. Ce sont les nouvelles écoles spécialisées pour jeunes filles, ouvertes vers la fin du XIX^e siècle, qui sont les véritables catalyseurs de la formation professionnelle féminine. Elles transmettent un savoir dans les travaux de couture à la main et à la machine, la confection d'habits et de chapeaux, et le repassage. Ces institutions de formation pour les professions typiquement féminines sont largement reconnues par la société et reçoivent des subventions de la Confédération à partir de 1884.



La profession d'institutrice représente pour les femmes des couches moyennes pratiquement la seule possibilité d'une formation supplémentaire et d'un métier indépendant et qualifié. Grâce à la scolarité primaire rendue obligatoire dans la révision de 1874 de la Constitution fédérale, ainsi qu'à l'interdiction du travail des enfants dans la loi sur les fabriques de 1877 (voir 1 Education des filles et mixité), le nombre d'élèves augmente et, parallèlement, le besoin en professeurs. Les cantons de la Suisse orientale, jusqu'alors hésitants, se voient maintenant contraints de former des femmes comme institutrices. A cette époque, les femmes constituent à Berne déjà plus du tiers du corps enseignant, et dans les cantons du Tessin, Genève et Neuchâtel plus de la moitié.

Dans les domaines de la communication et des transports, de même que dans les administrations publiques et privées, de nouveaux métiers de service apparaissent, aussi ouverts aux femmes. La direction des postes et télégraphes admet par exemple des femmes pour l'apprentissage de postier ou dans des cours en télégraphie. Mais très vite, dans les professions qualifiées, apparaît une résistance contre la concurrence féminine, et les femmes seront de nouveau partiellement exclues des possibilités de formation.

- 1866** En tant qu'inspecteur de la Rentenanstalt, le Zurichois Johann Jakob Binder connaît bien les problèmes d'entretien des filles que connaît la nouvelle bourgeoisie, et réclame en conséquence une formation professionnelle pour les jeunes filles. Comme activités féminines d'avenir, il prévoit le métier d'infirmière, les domaines de la pharmacie, de la chimie et de la photographie, les services de la poste, des chemins de fer et du télégraphe, ainsi que les métiers de l'art et du commerce.
- 1865–68** Dans plusieurs villes, les typographes, bien organisés sur le plan syndical, boycottent toutes les imprimeries qui, à l'encontre du règlement d'apprentissage en vigueur, forment et emploient des jeunes filles.
- 1868** Alors que la direction des postes introduit un nouveau processus de recrutement et un temps réglementaire pour l'apprentissage d'employé des postes, elle admet aussi les femmes aux examens d'entrée et à l'apprentissage et leur donne par la suite le brevet de postière.
- 1870** 45 hommes et 25 femmes s'inscrivent au premier cours fédéral de télégraphie. Les femmes réussissent particulièrement bien les examens, ce qui est largement commenté dans la presse et éveille chez les hommes des craintes de concurrence. A partir de 1888 il n'y aura donc plus de femmes formées dans ce domaine.
- 1873** L'institut de jeunes filles d'Aarau est élargi et devient l'école normale d'Argovie.
- La « Scuola Normale », première école normale publique du canton du Tessin, est fondée à Pollegio. Elle est d'abord ouverte aux deux sexes. En 1880, la formation devient non mixte. La « Scuola normale femminile » est instituée sous la direction de Sœur Agata Bürgi à Locarno.



- 1874** L'école normale cantonale de Küsnacht (ZH) admet pour la première fois quatre jeunes femmes, après que le Conseil d'Etat zurichois a décidé, en 1873, que les femmes pouvaient aussi enseigner.
- 1876** Une imprimerie de femmes est fondée à Zurich, dans laquelle une femme est maîtresse d'apprentissage pour des apprenties typographes. Mais le propriétaire doit bientôt abandonner son entreprise car le syndicat des typographes discrédite la concurrence féminine.
- L'École supérieure de jeunes filles de Zurich ouvre sa première classe de formation des institutrices. La revendication d'une classe commerciale pour les jeunes filles est refusée au motif du manque de besoin dans le domaine sur le marché du travail.
- 1878** Le premier cours de formation pour les jardinières d'enfants commence à Zurich.
- 1879** La première école ménagère suisse est fondée à Coire. L'objectif est de former des jeunes filles des milieux pauvres comme domestiques et gardes d'enfants. Par la suite se créent de nombreuses autres écoles similaires. En 1892, il y a déjà en Suisse 72 écoles de ce type.
- La Société bâloise pour la promotion du bien et de l'utilité publique fonde à Bâle la première école d'ouvrage suisse pour jeunes filles. En 1888 c'est le tour de Berne, suivie de La Chaux-de-Fonds en 1890. Les écoles d'ouvrage pour jeunes filles ont une double fonction : d'une part, elles forment des femmes qualifiées pour l'industrie textile, et d'autre part elles offrent des cours de cuisine et d'économie domestique pour les (futurs) ménagères.
- 1880** Le couple Emma et Eduard Boos-Jegher (respectivement 1857–1932 et 1855–1928) fonde l'École d'ouvrage et d'art pour jeunes filles à Zurich. Malgré l'accent mis sur les disciplines pratiques, l'école, subventionnée par l'Etat et destinée aux jeunes filles de la haute bourgeoisie, se transforme peu à peu en une institution de formation générale des jeunes filles.
- L'École secondaire de jeunes filles de Bienne ouvre une section commerciale.
- 1881** Le métier de téléphoniste s'ouvre aux femmes au moment où la Confédération reprend le service des téléphones.
- 1882** Un premier cours de trois mois pour maîtresses d'ouvrage a lieu dans le canton de Zurich.
- 1889** L'École spécialisée suisse de coupe pour dames et lingerie (dès 1929 Ecole suisse spécialisée pour femmes) s'ouvre à Zurich. Elle vise expressément la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.
- L'École des arts et métiers de Zurich s'ouvre aussi aux femmes et aux jeunes filles.



Dans le XIX^e siècle finissant, les séjours linguistiques des jeunes Suissesses alémaniques en Romandie deviennent de plus en plus populaires. Les traditionnels pensionnats de jeunes filles, où les jeunes filles de la bonne société venaient « affiner leurs mœurs », se développent en une alternative scolaire pour des couches plus larges de Suisse alémanique. En fin de scolarité, les jeunes filles des couches sociales inférieures n'ont guère comme possibilité que de travailler comme domestiques en Suisse romande.

Vers la fin du siècle, le secteur des services est en pleine expansion et la demande d'employés de commerce augmente. Il y a maintenant de plus en plus de jeunes femmes dans ce domaine professionnel dominé par les hommes. Mais elles sont principalement occupées à des tâches de routine et travaillent pour des salaires nettement inférieurs à ceux de leurs collègues masculins. Ceux-ci se sentent menacés par la concurrence féminine et tentent d'exclure les femmes des formations qualifiantes. Ce n'est que sous la pression des organisations féminines que, au tournant du siècle, on assiste à une ouverture partielle aux femmes du système de formation professionnelle des employés de commerce.

A cette époque, à l'initiative de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) et de quelques femmes individuelles engagées, s'ouvre un nouveau tronçon de formation pour les femmes dans le domaine des soins infirmiers. La professionnalisation des soins infirmiers, détachés de leur origine religieuse, ne se produit pas seulement à cause de la demande croissante mais aussi en fonction d'exigences dans le domaine militaire (besoin de personnel auxiliaire pour les activités militaires sanitaires).

Dans les années 1880, la Confédération commence à subventionner la formation professionnelle. Pour les femmes, ce sont d'abord les écoles spécialisées pour femmes qui en profitent (1884) puis la formation en économie domestique (1885). Les écoles de commerce féminines sont subventionnées à partir de 1899. La formation professionnelle des infirmières et infirmiers est subventionnée à partir de 1903, au moment où elle est placée sous la responsabilité de la Croix-Rouge (dominée par les hommes).

1891

La Confédération subventionne la formation professionnelle des employés de commerce et en confie la responsabilité à la Société suisse des employés de commerce (SSEC), fondée en 1873. Celle-ci interdit cependant aux femmes l'inscription aux cours de formation continue et aux examens d'apprentissage organisés à partir de 1895. Sous la pression de l'Union pour l'avancement de la cause des femmes (Union für Frauenbestrebungen, qui deviendra plus tard l'Association pour le suffrage féminin), la Confédération oblige la SSEC, en 1900, à admettre aussi les femmes aux cours de formation et de formation continue, ainsi qu'aux examens.

1894

L'administration postale, sous la pression de l'Union suisse des employés des postes fondée en 1893, cesse de prendre des apprenties. Par la suite, le nombre de postières recule massivement (voir 1868).



Le Lindenhospital de Berne organise des apprentissages de courte durée dans le domaine des soins infirmiers afin de former du personnel auxiliaire féminin pour le service sanitaire de l'armée.

•

L'École supérieure de jeunes filles de Zurich ouvre une première classe commerciale.

1895 Sous la pression de la Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS), l'Assemblée fédérale décide d'étendre à la formation en économie domestique la subvention qu'elle donne depuis 1884 à la formation de base et la formation continue dans le domaine des arts et métiers (et dont font aussi partie les écoles spécialisées pour femmes).

1897 Bertha Trüssel (1853–1937), future présidente de la SUPFS, fonde à l'école ménagère de Berne la première école normale pour maîtresses d'économie domestique.

1899 Rattachée au Lindenhospital de Berne, l'école d'infirmières de la Croix-Rouge ouvre ses portes. Elle offre la première formation complète en soins infirmiers en dehors de tout contexte religieux.

1901 La Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) ouvre l'École suisse d'infirmières à Zurich. Un hôpital pour femmes y est rattaché. La première médecin-chef est Anna Heer (1863–1918), membre de la SUPFS.

•

Le premier cours de formation pour les institutrices de niveau préscolaire du Tessin s'ouvre à Bellinzone. La formation dure trois semaines et est déclarée obligatoire en 1903. Ce sont les « asili infantili » qui prennent en charge les enfants de cette tranche d'âge (trois à six ans). Le premier a été ouvert à Lugano en 1844 et en 1900, il existe au Tessin 44 écoles de la petite enfance. La pédagogue Laura Perucchi Rensi (1873–1966), disciple de Fröbel, exerce la fonction d'inspectrice cantonale des écoles de la petite enfance de 1898 à 1907. Elle-même et celles qui lui succéderont, dont l'élève de Maria Montessori, Teresa Bontempi (1883–1968), marquent fortement de leur empreinte l'éducation préscolaire au Tessin.

1904 L'école normale de Kreuzlingen s'ouvre aux femmes.

1905 A l'initiative de la doctoresse Marguerite Champendal (1870–1928), l'association d'auxiliaires soignantes devient l'école d'infirmières du Bon Secours à Genève.

1906 La Société d'utilité publique des femmes suisses (SUPFS) fonde à Niederlenz près de Lenzbourg l'école d'horticultrices, une nouvelle branche de formation professionnelle pour les jeunes filles. Par la suite, d'autres écoles d'horticulture pour jeunes filles s'ouvrent en Suisse romande et en Suisse alémanique. Au début, la Confédération et les cantons hésitent à subventionner la formation d'horticultrice.



- 1907** Fondation de la « Scuola professionale femminile » à Lugano. Il ne s'agit pas d'une école professionnelle au sens strict du terme, mais d'une école complémentaire destinée avant tout aux jeunes femmes provenant de familles aisées. Elles y reçoivent entre autres une formation générale ainsi que des connaissances en matière de cuisine, couture et soins aux enfants. C'est la première école du Tessin qui offre un cours d'anglais.
- 1908** Les premières initiatives en faveur d'une formation en travail social se développent à Zurich sous la direction de Mentona Moser (1874–1971) et Maria Fierz (1878–1956). Un premier cours d'une durée de six mois est organisé sur les soins aux enfants. En 1915, un cours général sur le travail social démarre (voir 1920).
- 1909** L'Association zurichoise des femmes abstinentes fonde une école de directrices qui forme les femmes à la direction d'entreprise.
- 1912** La première école pour infirmières en psychiatrie s'ouvre à Meilen (ZH).
- Du fait que la Société suisse des employés de commerce (SSEC) exclut les jeunes filles de l'apprentissage du commerce de détail, la ville de Zurich ouvre à l'Ecole des arts et métiers les premières classes de Suisse formant des vendeuses. La directrice, Frieda Gentner, développe par la suite une formation professionnelle autonome (non obligatoire) de vendeuse. D'autres écoles sont créées à Berne et en Suisse orientale.
- 1916** Le premier service d'orientation professionnelle créé par des femmes pour des femmes s'ouvre à St-Gall.
- Avec l'assistante sociale apparaît, à la fin de la Première Guerre mondiale, une nouvelle profession féminine. De plus en plus, l'Etat confie aux femmes des tâches d'assistance, vues comme un élargissement du rôle féminin traditionnel. Les « écoles sociales pour femmes » ont été créées grâce à l'engagement des associations féminines et de quelques personnalités individuelles.
- 1918** Fondation à Lucerne de l'Ecole sociale-caritative pour femmes sous la direction de Maria Croenlein (1883–1943). La Ligue suisse des femmes catholiques crée ainsi la première institution suisse permanente de formation des femmes au travail social et à l'activité d'utilité publique en général. A Genève, l'Ecole d'études sociales est créée la même année.
- 1920** L'Ecole sociale pour femmes de Zurich devient une véritable école professionnelle. Sous la direction de Martha von Meyenburg (1882–1972), le système de cours prévalant jusqu'alors est transformé en une formation régulière sur deux ans. Dans les années 1920 et 1930, d'autres cours et écoles professionnelles d'assistantes sociales sont créés à Bâle et à Soleure (voir 1908).



- 1921** Le deuxième Congrès suisse des intérêts féminins insiste sur la nécessité d'une meilleure formation professionnelle pour les femmes.
- 1922/23** L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) fonde en décembre 1902 la première centrale suisse pour les professions féminines comme instance de coordination pour l'orientation professionnelle des jeunes filles (ouverture le 1^{er} mai 1923). La centrale s'engage pour que toutes les jeunes filles apprennent un métier et pour une amélioration de la formation des femmes. Elle recommande aussi, en guise de préparation au rôle de ménagère, de faire un apprentissage d'économie domestique avant l'apprentissage professionnel.
- 1928** La première Exposition suisse du travail féminin (SAFFA), qui a lieu à Berne, veut montrer l'importance du travail des femmes pour l'économie suisse et la société dans son ensemble, et présente un large aperçu des formations professionnelles et possibilités de travail.
- 1930** Trente ans après l'ouverture aux femmes des formations commerciales, la proportion de femmes qui ont fait un apprentissage de commerce représente à peine 16%. A cette époque, presque toutes les employées de commerce sont célibataires (92%). Il va de soi que lorsqu'une femme se marie, elle abandonne son métier.
- La Direction générale des postes raccourcit le temps d'apprentissage d'aide postière à la campagne de 12–18 mois à 6–8 mois. Ainsi la formation n'entrera plus dans le cadre de la nouvelle loi fédérale (voir 1933). L'Union suisse des téléphonistes auxiliaires des postes et télégraphes s'élève en vain contre cette mesure et demande le rétablissement de l'ancien système. Les femmes ne peuvent faire un apprentissage de postière et restent cantonnées dans le statut d'auxiliaire jusque dans les années 1960.
- 1933** La première loi fédérale sur la formation professionnelle, adoptée en 1930, entre en vigueur le 1^{er} janvier 1933. Elle règle notamment la durée minimale de l'apprentissage (une année), déclare l'enseignement professionnel obligatoire et exige une réglementation sur les examens de fin d'apprentissage. En dépit des efforts intenses des organisations féminines, les professions sociales, de l'éducation et de la santé ne relèvent pas de la nouvelle loi et sont réglementées séparément. Seule la formation en économie domestique a, selon la loi fédérale, droit aux subventions de la Confédération.
- 1935–38** La centrale pour les professions féminines (voir 1922/23) s'efforce en vain de faire réglementer de façon contraignante la formation dans le domaine des soins aux nourrissons et aux enfants. Les cercles concernés n'arrivent pas à se mettre d'accord et la Confédération n'a pas compétence pour régler les directives de formation dans ce domaine.



Malgré la crise économique des années 1930, le nombre de jeunes filles dans la formation professionnelle augmente. En 1939, un cinquième des jeunes filles et deux cinquièmes des jeunes gens font un apprentissage. L'éventail de professions disponibles pour les femmes est réduit : 97% de toutes les apprenties se concentrent dans dix métiers de l'OFIAMT (relevant de la loi sur la formation professionnelle de 1930 et réglementés par l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers OFIAMT). Une telle concentration ne concerne que 68% des apprentis masculins. Deux tiers des jeunes filles choisissent un apprentissage dans l'industrie de l'habillement et dans le groupe de professions ayant trait au nettoyage, à l'hygiène et aux soins du corps. Le dernier tiers est engagé dans le domaine commercial.

- 1940** La loi fédérale sur l'âge minimum au travail entre en vigueur le 1^{er} mars 1940 et élève l'âge minimal légal à quinze ans. Par la suite, de nombreux cantons introduisent des cours ménagers complémentaires obligatoires pour les jeunes filles. Ainsi les jeunes filles sont encore renforcées dans leur rôle futur de ménagères au moment où elles sont à l'âge du choix professionnel.
- 1941** La durée de l'apprentissage de cuisinière est raccourcie d'une demi-année afin de pallier le manque de relève dans cette profession. Salaire et prestige tombent en conséquence, les possibilités de travail et de promotion des cuisinières s'en voient réduites.
- 1946** Le manque aigu d'infirmières conduit à la création de la profession moins qualifiée d'aide-soignante.
- Le troisième Congrès suisse des intérêts féminins exige les mêmes chances de formation professionnelle pour les deux sexes. Seules les aptitudes et l'inclination personnelles devraient déterminer l'accès à une profession. Le congrès s'engage en même temps pour la promotion et l'amélioration des conditions de travail et de formation dans les professions dites typiquement féminines, de même que pour une professionnalisation de l'économie domestique. L'année suivante, l'Institut suisse d'économie domestique est fondé dans ce but à Zurich.
- 1947** Avec la révision de l'article 34ter de la Constitution, la Confédération reçoit la compétence d'édicter des directives sur la formation professionnelle dans l'industrie, les arts et métiers, le commerce, l'agriculture et le service de maison. Celui-ci a été inclus dans la liste grâce aux efforts des organisations féminines, qui s'étaient également battues pour que soient intégrées les professions de soins mais sans succès.



Avec la rapide croissance économique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, il devient de plus en plus évident pour les jeunes filles d'apprendre un métier ou même de faire des études. Cette ouverture progressive reste cependant étroitement liée aux capacités féminines dites naturelles. En 1977, il y a encore un cinquième des jeunes filles en fin de scolarité en Suisse qui font un apprentissage domestique ou qui, avant d'entamer une formation professionnelle, font une année de travail domestique dans une autre région linguistique que la leur. Alors que dans les années 1930, seulement 42% des jeunes femmes avaient fait un apprentissage ou fréquenté une école complémentaire, dans les années 1960, elles sont quand même 63% dans ce cas. Le changement structurel amorcé par la croissance économique, et en particulier l'importance grandissante du secteur des services, ont une influence sur l'éventail des choix professionnels des jeunes filles.

- 1950** La palette des métiers de l'OFIANT choisis par les jeunes filles commence à changer. La plupart d'entre elles (48.9%) font maintenant un apprentissage dans le domaine commercial ; elles ne sont plus que 36.9% à se lancer dans l'industrie de l'habillement ou dans le groupe de métiers liés au nettoyage, à l'hygiène et aux soins du corps (voir le texte qui précède l'année 1940).
- 1958** La deuxième Exposition suisse du travail féminin (SAFFA), qui a lieu à Zurich, diffuse une image traditionnelle de la femme. Elle met la ménagère au premier plan et se limite à la présentation des professions typiquement féminines dans l'éducation et les soins.
- 1960** Dans le canton de Zurich, les jeunes filles ont aussi le droit à une classe de pré-apprentissage, c'est-à-dire une année scolaire supplémentaire pour trouver un travail. Les garçons jouissaient de ce droit depuis 1952/53.

Dans le contexte des bouleversements économiques, d'un monde du travail en constante mutation et de nouvelles exigences professionnelles, le système éducatif est soumis à forte pression. La Confédération s'attelle alors à la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle de 1930 et l'adapte aux nouveaux besoins de l'économie, qui souffre en particulier d'un manque de techniciens. Pour les professions dites féminines, la révision, qui entre en vigueur en 1965, n'apporte pas grand-chose de nouveau. Les professions de la santé et du travail social restent exclues du champ d'action de la Confédération et continuent d'être réglementées respectivement par la Croix-Rouge et les cantons. La nouvelle réglementation sur la formation professionnelle des années 1970 ne changera toujours rien à cet état de fait. Etant donné la rapide obsolescence des connaissances, la formation continue prend une nouvelle importance. La Confédération promeut la formation continue surtout par le biais de contributions financières et par la reconnaissance légale des titres obtenus dans les écoles professionnelles supérieures. La participation des femmes à la formation professionnelle hautement qualifiée reste cependant nettement en dessous de celle des hommes (en 1995, 18% contre 37%).



A la fin des années 1970, divers métiers dans les domaines du maintien de l'ordre et du trafic s'ouvrent aux femmes : formation des premières policières (Bâle-Ville, 1980), premières contrôleuses CFF (1983), premières conductrices de locomotives CFF (1986), premières pilotes (1986) et premières douanières (1989). Lentement les femmes pénètrent encore d'autres professions dites masculines dans les domaines de l'industrie (par exemple première mécanicienne sur auto en 1987) et des arts et métiers (première maîtresse menuisière de meubles aussi en 1987) et conquièrent des places isolées dans la formation professionnelle hautement qualifiée (première maîtresse d'œuvre dans la construction 1985). Les hommes dans des professions dites typiquement féminines sont encore plus rares.

1973 La révision proposée par la Confédération des articles constitutionnels sur la formation (27, 27bis, 27quater et 34ter, « droit à la formation »), qui lui aurait donné la compétence de réglementer l'ensemble de la formation professionnelle, échoue en votation fédérale par refus de la majorité des cantons.

1987 La proportion de femmes parmi les contrats d'apprentissage dans les arts graphiques, l'hôtellerie, l'horticulture, les soins du corps et les professions artistiques a fortement augmenté depuis les années 1960. Dans les professions techniques de l'industrie des machines et de la métallurgie – comme mécanicienne sur auto – et dans les professions artisanales – comme par exemple menuisière – les apprenties restent l'exception.

Les réformes du système de la formation professionnelle des années 1990 visent une réorganisation et une amélioration de la formation générale donnée dans les écoles professionnelles ainsi que l'introduction d'une maturité professionnelle. Ces aspirations sont corrélées avec la valorisation accordée aux écoles professionnelles supérieures grâce à leur transformation en hautes écoles spécialisées. Dans une première phase, ce sont les écoles dans les domaines de la technique, de l'économie et de l'administration qui ont changé de statut, là où la proportion de femmes est relativement restreinte. Les écoles de musique, d'art, de travail social, de soins infirmiers et de traduction, qui relèvent essentiellement de la compétence des cantons et attirent une grande proportion de femmes, ne devraient être revalorisées que dans un deuxième temps. Afin de promouvoir l'égalité des sexes dans la formation professionnelle, de nouvelles mesures sont discutées au niveau fédéral, comme par exemple des voies de formation d'adultes individualisées pour le perfectionnement professionnel, l'élaboration d'instruments de qualification, l'intégration de l'expérience professionnelle et extraprofessionnelle.

1990–96 L'arrêté fédéral du 23 mars 1990 pose les principes de l'adoption de mesures spéciales limitées en faveur du perfectionnement professionnel (Offensive fédérale sur le perfectionnement professionnel, dite WBO par le sigle allemand). 5.9 millions de francs sont engagés pour le perfectionnement professionnel des femmes, et 3.1 millions pour la réinsertion professionnelle.



- 1993** Environ 40% de la population adulte fréquentent des cours de formation continue. Une enquête de l'Office fédéral de la statistique montre que 25% des hommes la justifient par des motifs professionnels, contre seulement 12% des femmes. Pour 81% des hommes, c'est l'employeur qui finance la formation continue, mais le pourcentage des femmes dans ce cas est de 65.
- Une motion de la conseillère nationale Ruth Grossenbacher (PDC, SO) demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour sensibiliser les jeunes femmes à l'importance d'une bonne formation professionnelle de base et continue ainsi que pour augmenter le nombre de femmes dans les écoles professionnelles et les hautes écoles spécialisées. Le Conseil fédéral devrait en outre examiner si les apprentissages sur deux ans ne pourraient pas être complétés par des possibilités spécifiques de formation continue. La motion est transmise par le Conseil national comme postulat et le rapport y relatif est paru en 1998.
- 1995** Pour faire suite à un postulat de la conseillère nationale Judith Stamm (PDC, LU), l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers (OFIAMT) a élaboré un système de formation continue par modules qui doit démarrer en 1996. Ce système, qui consiste en unités de formation qui peuvent être échelonnées dans le temps, convient particulièrement bien aux biographies professionnelles et trajectoires personnelles des femmes. Est également favorable aux femmes la prise en compte, dans la formation, des activités et expériences familiales ou bénévoles.
- 1995/96** L'Assemblée fédérale adopte le 6 octobre 1995 la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, qui entre en vigueur le 1^{er} octobre 1996. L'ordonnance à ce propos exige notamment que des mesures soient prises pour promouvoir l'égalité des sexes et augmenter la proportion de femmes.
- 1996** La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) entre en vigueur le 1^{er} juillet. Elle stipule notamment une interdiction de discrimination dans la formation de base et la formation continue et offre la possibilité de promouvoir des projets dans le domaine de la formation professionnelle et continue des femmes grâce à des contributions financières.
- 1996/97** Le spectre des professions choisies par les femmes reste limité. Une jeune femme sur deux choisit l'une des cinq formations suivantes : employée de commerce, vendeuse, diplôme commercial (trois ans), coiffeuse pour dames, infirmière. Chez les hommes, la moitié d'entre eux choisit parmi douze métiers. Avec une proportion qui représente à peine plus d'un tiers (31%), les femmes qui préparent une maturité professionnelle pendant leur apprentissage sont bien en dessous de la moyenne. Parmi l'ensemble de la population fréquentant une école professionnelle, les femmes représentent 41%.
- 1997** Dans le cadre de l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage (mesures immédiates pour garantir et élargir l'offre de places d'apprentissage), des campagnes de motivation et un système de marketing des places d'apprentissage doivent être mis sur pied, notamment à destination des femmes.



- 1998** Sept hautes écoles spécialisées dans les domaines de la technique, de l'économie et du management sont acceptées par le Conseil fédéral début mars. Quelques hautes écoles spécialisées cantonales dans les domaines des soins, du social et de la musique ont également démarré. Le Conseil fédéral les prendra en considération lors d'une deuxième phase.
- 1999** Le projet de révision de la loi sur la formation professionnelle part en procédure de consultation. Il tient compte des compétences générales de la Confédération prévues dans la nouvelle Constitution en matière de réglementation de la formation professionnelle.
- En adoptant le deuxième arrêté sur les places d'apprentissage pour les années 2000–2004, le Parlement met à disposition 100 millions de francs supplémentaires pour des mesures spéciales. Parmi les nouvelles exigences : tous les projets doivent intégrer le principe de l'égalité des sexes, de la conception jusqu'à la réalisation.
- 2000** Dans la nouvelle Constitution fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier, la Confédération a la compétence de réglementer l'ensemble de la formation professionnelle. Jusqu'alors, la compétence de la Confédération se limitait aux domaines de l'industrie, des arts et métiers, du commerce et de l'agriculture. Il est maintenant possible de réglementer la formation professionnelle aussi dans les domaines de la santé, du social et des arts.
- Le 6 septembre, le Conseil fédéral adopte son message sur la révision de la loi sur la formation professionnelle, que le Parlement doit traiter dans le courant de l'année 2001. La nouvelle loi doit comprendre l'ensemble de la formation professionnelle à l'exception des hautes écoles et universités. Les formations professionnelles doivent être réglementées sur le plan fédéral mais elles doivent pouvoir être appliquées de façon flexible et souple dans les différents cantons. Les innovations les plus importantes concernent l'inclusion dans la loi des professions de la santé, du social et des arts, une durée minimale de trois ans pour tout apprentissage et une reconnaissance fédérale des formations plus courtes et essentiellement pratiques. Dans les années à venir, des formations dans des domaines jusqu'à présent réglementés par les cantons seront reconnues dans certaines hautes écoles spécialisées. Ces dernières doivent en outre prendre des mesures pour développer et réaliser l'égalité entre femmes et hommes. Elles peuvent, pour ce faire, s'aider d'un plan d'action en matière d'égalité des chances élaboré par un groupe de travail de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.



Bibliographie

- Barben Marie-Louise et Ryter Elisabeth (éd.) : **Verflixt und zugenäht!**
Frauenberufsbildung – Frauenerwerbsarbeit 1888–1988. Zurich 1988.
- Bochsler Regula et Gisiger Sabine : **Städtische Hausangestellte in der deutschsprachigen Schweiz des 20. Jahrhunderts.** Zurich 1989.
- **Berufliche Gleichstellung – ein Mythos ?**
Geschlechter-Segregation in der schweizerischen Berufswelt. Autrice : Maria Charles.
Office fédéral de la statistique. Berne 1995.
- **Berufsbildung in der Schweiz.** Beteiligung gestern und heute – neue Herausforderungen.
Bearbeitet von Anna Borkowsky und Philipp Gonon. Berne 1996.
- Bühlmann Yvonne et Zatti Kathrin :
« Sanft wie eine Taube, klug wie eine Schlange und verschwiegen wie ein Grab... ».
Frauen im schweizerischen Telegraf- und Telefonwesen 1870–1914. Zurich 1992.
- Commission fédérale pour les questions féminines (éd.) : **Questions au féminin / Frauenfragen,**
n° 2/1998. Thème principal : Choix et formation professionnels des femmes. Berne 1998.
- Fetz Anita : **Frauenbildung – der Schlüssel zur Emanzipation.** In : Itinera, 2/3 (1985). Pp. 43–54.
- **Formation et perfectionnement professionnels des femmes.**
Rapport relatif au postulat de la Conseillère nationale Ruth Grossenbacher. Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT). Berne 1998.
- Frauenfelder G. : **Geschichte der gewerblichen Berufsbildung in der Schweiz.**
Lucerne 1938.
- Fritschi Alfred : **Schwesterntum.**
Zur Sozialgeschichte der weiblichen Berufskrankenpflege in der Schweiz 1850–1930. Zurich 1990.
- Gyr Ueli : **Lektion fürs Leben.**
Welschlandaufenthalte als traditionelle Bildungs-, Erziehungs- und Übergangsmuster. Zurich 1989.
- Häfeli Kurt : **Die Berufsfindung von Mädchen : Zwischen Familie und Beruf.**
Berne, Francfort s.M. 1983.
- Huber Kathrin et Egli Anna-Katharina : **Pionierinnen der Sozialpädagogik.**
Frauenbild und Berufsrolle der Sozialpädagogik. Wandel der historischen Situation in der deutschen Schweiz ab 1900. Travail de diplôme de la Haute école spécialisée en travail social de Soleure, [s.d.].
- Joris Elisabeth et Witzig Heidi (éd.) : **Frauengeschichte(n).**
Dokumente aus zwei Jahrhunderten zur Situation der Frauen in der Schweiz. Zurich 1986.
- König Mario, Siegrist Hannes, Vetterli Rudolf : **Warten und Aufrücken.**
Die Angestellten in der Schweiz, 1870–1950. Zurich 1985.



Femmes · Pouvoir · Histoire

Histoire de l'égalité en Suisse
de 1848 à 2000

4 Formation

4.2 Formation professionnelle des femmes

- Kübler Markus : **Berufsbildung in der Schweiz: 100 Jahre Bundessubventionen (1884–1984)**. Berne (OFIAMT) 1986.
- **La formation professionnelle en Suisse.**
Evolution de la participation et nouveaux défis. Office fédéral de la statistique. Berne 1996.
- Mesmer Beatrix : **Ausgeklammert – Eingeklammert.**
Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts. Bâle 1988.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (éd.) :
Plan d'action pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans les HES.
Berne 1999.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT ;
Conférence suisse des Déléguées à l'Egalité entre Femmes et Hommes (éd.) :
L'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'arrêté sur les places d'apprentissage.
Guide de mise en œuvre. Berne 1998.
- **Rapport du Conseil fédéral sur la formation professionnelle** (Loi fédérale sur la formation professionnelle) du 11 septembre 1996.
- Renold Ursula : **« Wo das Männliche anfängt, da hört das Weibliche auf ! »**
Frauenberufsdiskussionen im Spiegel der sozioökonomischen Entwicklung (1860–1930).
Brigue, édité par l'autrice 1998.
- Ringeisen Barbara : **Frauenberufsbildung.**
Die Entwicklung der Lehrverhältnisse und -abschlüsse von 1920 bis 1988, unter besonderer Berücksichtigung der Politik der Frauenorganisationen. Travail de licence de l'Université de Berne. Tapuscrit 1990.
- Sautebin Marie-Thérèse : **Trajectoires professionnelles.**
In : Des acquis mais peu de changements ? La situation des femmes en Suisse. Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines. Berne 1995. Pp. 146–151.
- Schwarz-Türler Maria : **Geschlechtstypische Wertvorstellungen und ihre Auswirkungen auf das Berufswahlverhalten.** Eine empirische Untersuchung. Lucerne 1985.
- Steiger Emma : **Geschichte der Frauenarbeit in Zürich.** Zurich 1962.
- Tabin Jean-Pierre : **Formation professionnelle en Suisse.** Lausanne 1989.
- Wartburg-Adler Marianne von : **Die Lehrerinnen.**
Ein Beitrag zu ihrer Sozialgeschichte von 1862–1918. Thèse de l'Université de Zurich 1988.
- Wettstein Emil : **Berufliche Bildung in der Schweiz.** Lucerne 1994.

Illustration : Nadejda P. Souslova (1843–1918). Cette Russe faisait partie des premières étudiantes de l'Université de Zurich. Elle obtint son doctorat en médecine en 1867 et fut ainsi la première femme en Suisse et dans l'espace germanophone à obtenir un diplôme universitaire officiellement reconnu par l'Etat.